

La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire :

→ RENCONTRE AVEC QUELQUES BIBLIOTHÈQUES REMARQUABLES

LOUIS BURLE

Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur
louis.burle@culture.gouv.fr

Louis Burle est conseiller au livre et à la lecture à la direction régionale des affaires culturelles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La France compte un très grand nombre de bibliothèques publiques de petites dimensions, qui ne sont pas « normatives » au regard des critères fixés pour bénéficiaire du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, à savoir 0,07 m² par habitant pour les communes de moins de 25 000 habitants¹. À ce « réseau » de bibliothèques s'ajoutent des réseaux parallèles, tel celui des Bibliothèques pour tous², réseau issu des mouvements de l'éducation populaire.

De ce fait, la France ne compte pas quelque 4 000 bibliothèques publiques, comme les statistiques officielles l'affirment, mais plus de 10 000. L'offre de lecture publique est donc bien plus étoffée que ne le laisse apparaître la statistique publique, et le territoire, surtout dans le monde rural, est couvert de petits établissements offrant certes une gamme de services plus limitée, mais que le public – si recherché – fréquente.

1. Voir sur ce point le site de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration qui offre l'information la plus fournie et la plus à jour : www.dgcl.interieur.gouv.fr

2. Ce réseau comprend près de 1 000 bibliothèques et est implanté dans 89 départements. Près de 10 000 bibliothécaires bénévoles l'animent. L'association nationale « Culture et bibliothèques pour tous » a reçu l'agrément du ministère de la Jeunesse et des Sports en 2004. Voir pour des informations détaillées le site de l'Union nationale : www.uncbpt.com

Les bibliothèques dans le monde rural

Les bibliothèques rurales sont en train de redevenir attractives et dynamiques en repensant leur offre, et l'on doit largement ce travail à l'action renouvelée des bibliothèques départementales de prêt.

L'exemple de la médiathèque de Signy-l'Abbaye³, qui obtint en 2010 un prix du magazine *Livres Hebdo*, est à cet égard assez éclairant. Le bâtiment regroupe une médiathèque et un centre social. La médiathèque Yves Coppens – une ruche⁴ – a obtenu de nombreux financements publics et a rapidement rencontré son public. Sise dans le département des Ardennes, elle fait partie d'une série de projets initiés dans le monde rural profond afin de redéfinir l'offre de services aux habitants, tout en conservant un coût acceptable pour la collectivité.

Les Ardennes et la Marne (deux départements appartenant à la diagonale du vide)⁵ se sont dotés d'établissements de ce type – notamment à Suippes – mutualisant plusieurs services municipaux ou intercommunaux, limitant ainsi les coûts et renforçant dans le même temps l'attractivité du territoire et de la commune concernés.

3. www.signy-abbaye.fr

4. <http://bookwormblog.over-blog.com>

5. La diagonale du vide est une large bande du territoire français allant de la Meuse aux Landes où les densités de population sont très faibles (moins de 30 habitants par kilomètre carré) par rapport au reste de la France. (Notice de Wikipédia.)

**INSCRIPTION EN BIBLIOTHÈQUE (EN POURCENTAGE)
D'APRÈS L'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS**

Sont inscrits et ont fréquenté une bibliothèque au cours des 12 derniers mois (1973–2008)

Sur 100 Français de 15 ans et plus	1973	1981	1988	1997	2008
Ensemble	13	14	16	20	18
Communes rurales	7	9	10	13	14
Moins de 20 000 habitants	12	12	13	17	15
20 000 à 100 000 habitants	15	16	15	15	17
Plus de 100 000 habitants	19	16	18	22	21
Banlieue parisienne	10	22	27	29	21
Paris intra-muros	17	21	26	32	31

* Tableau extrait de l'enquête rétrospective portant sur les pratiques culturelles des Français : www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/evo-resultat.php

Ce mouvement général se développe en France depuis les années 2000, et un rééquilibrage partiel du monde rural est en marche. Cependant, le retard à rattraper est tel qu'il est loin d'être achevé. Demeurent donc de très nombreuses « bibliothèques minimales » fonctionnant sur un mode et selon des modalités assez traditionnels (une offre prescriptive de livres). Ces bibliothèques ne sont pas de simples placards à livres, mais, comme on l'a écrit, des lieux de petites dimensions, accueillant un public nombreux et souvent très demandeur. La bibliothèque dans les communes de moins de 3 500 habitants est bien souvent l'unique lieu de vie, et le service public ayant la plus grande durée d'ouverture en dehors de l'accueil de la mairie. Faute d'espace et de moyens suffisants, les services proposés en dehors du prêt sont peu développés : quelques animations pour les enfants, parfois une lecture ou une conférence pour les adultes, un concert même. Cependant, le public est toujours là, fidèle au rendez-vous.

Sur la question de l'appétence pour les bibliothèques dans le monde rural, les statistiques nationales sont sans aucune équivoque possible. Depuis 1973 (date de la première enquête portant sur les pratiques culturelles des Français) et jusqu'en 2008, le taux d'inscription dans les bibliothèques rurales n'a cessé de croître. Il était de 7 % en 1973 pour passer à 14 % en 2008, et a donc doublé sur la période de référence. Certes, il demeure tou-

jours inférieur à la moyenne nationale qui, elle, connaît un réel infléchissement depuis le pic de 1997. Mais il témoigne d'un réel engouement de la part du public résidant sur ces territoires pour les bibliothèques, engouement jamais infirmé (voir tableau).

La bibliothèque, le seul lieu de vie de la commune ?

Les petites bibliothèques sont encore légion en France. Il ne convient nullement d'en faire l'éloge, mais il faut rappeler la réalité des enjeux de la lecture publique dans les territoires ruraux. Les moyens financiers manquent, l'espace fait défaut ; et c'est alors pour partie le système D qui prime (pour les animations, l'accueil, etc.).

Cette réalité est d'autant plus palpable lorsqu'on se penche sur l'action des bibliothèques départementales de prêt dans les départements ruraux, notamment alpins. Ainsi, la médiathèque départementale des Alpes de Haute-Provence a déployé un réseau de « microbibliothèques » dans des communes très faiblement peuplées (moins de 300 habitants, voire moins de 100 habitants). Ce système, qui ne peut pas faire l'objet de financements de la part de l'État, permet néanmoins d'apporter à ces communes un outil de diffusion de la lecture publique, bien au-delà du simple placard à livres.

La bibliothèque du Brusquet

La commune du Brusquet (moins de 1 000 habitants) – située au nord-ouest immédiat de Digne-les-Bains – dispose d'une petite bibliothèque à l'entrée du village. Il s'agit d'une pièce d'à peine 20 m², sise au rez-de-chaussée de l'ancienne école communale, et qui sert de point de lecture à la bibliothèque départementale. Quelque 3 500 à 4 000 livres sont proposés. L'employée municipale, à mi-temps sur le poste de bibliothécaire, reçoit tous les enfants de l'école. Les animations se déroulent dans l'ancienne salle de classe attenante à la bibliothèque.

Une bibliothèque – même *a minima* – est d'autant plus nécessaire que les petites communes rurales ne disposent pas des ressources financières pour construire des établissements d'au moins 100 m². Les départements adaptent même leur stratégie de communication à cette réalité. Il en va des informations diffusées sur son site internet par le conseil général du Puy-de-Dôme⁶. L'action de la médiathèque départementale y est ainsi présentée : « *La médiathèque départementale agit au cœur du développement de la lecture publique. Les médiathèques constituent un véritable lieu de vie, un creuset d'échanges et un outil de convivialité. Elles stimulent la vitalité d'un territoire. À l'heure de la cyberculture, le rôle des bibliothèques se diversifie et devient prépondérant dans le champ culturel. En milieu rural, où les services publics et privés se réduisent parfois, elles ont pour vocation de maintenir le lien social. Le conseil général du Puy-de-Dôme soutient leur activité. Elles deviennent des lieux d'animation et d'accueil : de spectacles vivants, d'expositions et de rencontres. Enfin, elles contribuent à l'éducation populaire, en organisant par exemple des initiations à l'informatique.* » La bibliothèque, quelle que soit sa taille, devient un véritable enjeu de développement territorial. Le maître mot est celui de la préservation de la cohésion sociale – maintenir le lien social. En cela, la bibliothèque acquiert donc un

6. www.puydedome.com/?IDINFO=44386

rôle politique éminent, non celui de l'agora, mais celui de l'égalité.

Un dispositif national

L'État et les collectivités territoriales essaient de travailler de concert afin d'apporter des réponses aux déséquilibres en termes d'aménagement persistants sur le territoire. La politique de lecture publique n'a pas échappé à cet effort, elle en est même plutôt le parangon. En région, l'État agit de manière constante pour accompagner le développement culturel des territoires ruraux. Entre 2003 et 2010⁷, le programme-cadre des nouvelles médiathèques de proximité – autrement appelées « Ruches » – avait pour objectif de faire émerger « un espace de rencontre répondant aux attentes des citoyens⁸ ». Ce programme a permis de construire de nombreux établissements de proximité, principalement en zone rurale : 322 médiathèques de proximité ont ainsi ouvert leurs portes entre 2003 et 2006, comme par exemple la médiathèque intercommunale du Père Castor à Meuzac⁹ ou la médiathèque de Languidic¹⁰.

Les moyens financiers conséquents consentis sur ce programme eurent donc un réel effet de levier, et la première fraction du concours particulier de la dotation générale de décentralisation demeure un outil essentiel dans l'aménagement des territoires ruraux. Une fois le programme

Le dispositif des contrats territoire-lecture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, six contrats ont fait l'objet d'une concertation depuis septembre 2010 et sont entrés en vigueur en 2011. Trois d'entre eux concernent les territoires ruraux. L'État s'est ainsi engagé aux côtés du département des Alpes de Haute-Provence, du département des Hautes-Alpes et de la communauté de communes du pays de Forcalquier et montagne de Lure. Chaque contrat place le travail d'éveil à la lecture et d'accompagnement des enfants et adolescents au cœur du dispositif. Toutefois, ils proposent tous les trois des points d'accès différents :

- le développement de l'action culturelle en bibliothèque et une politique d'accueil d'auteur en résidence dans les Hautes-Alpes ;
- l'accompagnement des publics empêchés vers la lecture et un travail de collecte de mémoire dans les Alpes de Haute-Provence ;
- la fédération du paysage associatif autour de la question du développement des pratiques de lecture et des usages numériques au sein du pays de Forcalquier.

Les échelons choisis, parce qu'ils semblaient les plus pertinents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le déploiement de ce dispositif, ont été ceux des départements et des intercommunalités.

La bibliothèque de Maubec

Au pied du petit Luberon, la commune de Maubec, qui compte quelque 2 000 habitants, s'étend sur un territoire viticole, en grande déprise agricole. Le village se divise en deux entités : le vieux village médiéval, perché sur un contrefort du Luberon, et l'extension plus récente dans la plaine. C'est dans cette seconde partie que se situe l'essentiel des services publics et que se concentre la majorité de la population. La bibliothèque se trouve là, à proximité immédiate de la mairie. Il s'agit d'un établissement de très petite taille (sa superficie est de 50 m²) géré par des bénévoles, ouvert quelque 8 heures par semaine et offrant aux habitants moins de 5 000 livres. Elle fait partie du réseau de la bibliothèque départementale de prêt du Vaucluse et bénéficie à ce titre de dépôts périodiques de livres (500 à chaque fois.) Elle n'offre pas l'accès à d'autres supports qu'imprimés.

L'ensemble de l'espace disponible est occupé par les étagères de livres, ce qui ne facilite guère l'accueil : pour recevoir des classes (ce qui constitue l'une des activités régulières de cette petite bibliothèque), il est obligatoire de déplacer un tiers des étagères. Toute animation devient donc rapidement un casse-tête. Pour autant, les bibliothécaires ne baissent pas les bras et les quelques animations proposées trouvent rapidement leur public.

7. Voir sur ce point les articles de François Rouyer-Gayette et de Christophe Séné dans le *BBF*. François Rouyer-Gayette, « Les « Ruches » », *BBF*, 2004, n° 2, p. 24-29. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-02-0024-004> ; Christophe Séné, « Le programme national des médiathèques de proximité, les « Ruches » », *BBF*, 2007, n° 1, p. 88. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0088-020>

8. www.culture.gouv.fr/culture/dll/programmeruches2007.pdf

9. www.perecastor.fr

10. Marine Bedel fait une présentation claire de cette dernière dans un article du *BBF* publié en 2007 : « La ruche de Languidic : une nouvelle médiathèque bretonne primée pour son architecture », *BBF*, 2007, n° 1, p. 86-87. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0086-019>

des « ruches » achevé, elle a permis de poursuivre l'action entamée. L'objectif cible de l'État pour 2013, dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), est d'atteindre un taux de mètres carrés construits en zone rurale de 34 % (sur le nombre total de mètres carrés construits annuellement).

L'aménagement du territoire – au-delà de la construction de médiathèques de proximité – passe aussi par la mise en œuvre de nouveaux outils de développement de la lecture. Le 30 mars 2010, le ministre de la Culture annonçait un véritable plan en

faveur du développement de la lecture reposant sur 14 propositions¹¹. Celles-ci s'ordonnaient autour de quatre axes essentiels : l'évolution des politiques conduites par les grands opérateurs nationaux (Bibliothèque nationale de France et Bibliothèque publique d'information) en ce domaine ; le développement du numérique et de l'offre de services numériques dans les bibliothèques publiques ; la lutte contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture ; la rénovation des outils d'observation tant des

11. www.ddm.gouv.fr/article.php?id_article=1524



Bibliothèque de Maubec

établissements que des politiques de lecture publique.

La huitième proposition portait sur la création d'un outil de réduction des inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture : le contrat territoire-lecture (CTL). Ce dispositif conventionnel permet de proposer à une collectivité (commune, groupement de communes, intercommunalité ou département) de financer à parité un programme d'actions favorisant le développement de la lecture sur son territoire. Ce programme est établi à l'issue d'une phase de diagnostic. Les territoires éligibles en priorité

sont les zones rurales, les zones urbaines périphériques et les quartiers dits « sensibles ». La mise en œuvre d'un CTL a pour but de mieux structurer sur les territoires prioritaires la politique de l'État en faveur du développement de la lecture et d'accompagner les initiatives prises par les collectivités. Au-delà des champs d'action bien déterminés des politiques en faveur du livre et de la lecture, un CTL peut s'accompagner d'un volet de développement numérique. Les crédits alors mobilisés proviennent du concours particulier de la dotation générale de décentralisation.

Le développement des territoires ruraux passe notamment par la mise à niveau des équipements culturels ; la bibliothèque figure souvent au premier rang parmi eux. Et, dans ce domaine, le rééquilibrage du territoire est loin d'être atteint. La bibliothèque rurale – nonobstant sa taille – s'est positionnée comme lieu de vie et de cohésion sociale. L'État a largement accompagné les collectivités rurales en ce domaine. Cet effort se poursuit : la bibliothèque rurale est devenue nécessaire, un outil au service du maintien du service public. ●

Février 2012